

AMCE : FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

INTRODUCTION

Avant de débiter, nous vous recommandons de consulter les [lignes directrices pour la reconnaissance des autres mesures de conservation efficaces \(AMCE\) en milieu continental au Québec](#). Cette lecture vous permettra de bien comprendre le concept, les termes utilisés, les critères de reconnaissance, ainsi que les particularités propres au Québec. Cela vous aidera également à évaluer a priori si votre site répond aux critères de reconnaissance.

Le présent formulaire est une version adaptée de l'outil d'identification d'AMCE¹ de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Chaque question vise à évaluer dans quelle mesure votre site répond au critère concerné. Veuillez y répondre au meilleur de vos connaissances. Le formulaire est structuré de la manière suivante :

PRÉSÉLECTION	CONSENTEMENT	ÉVALUATION COMPLÈTE
Informations générales	Validation du consentement des autorités responsables	Critère 3 - Zone géographiquement délimitée
Critère 1 - Le site n'est pas une aire protégée		Critère 4 - Institutions et mécanismes existent pour gouverner et gérer le site
Critère 2 - Valeurs importantes pour la biodiversité		Critère 5 - Gouvernance et gestion efficace qui assure la conservation
		Critère 6 - Conservation à long terme

Pour chaque critère et le consentement, des **orientations** sont à votre disposition pour vous aider à mieux répondre aux questions associées. Compte tenu de la grande diversité des usages et des régimes de gouvernance à travers le Québec, il est admis que ce seul ensemble d'orientations ne couvrent pas tous les scénarios possibles.

À travers ces orientations, vous trouverez également des **! boîtes d'information**. Celles-ci apportent soit des précisions importantes quant au critère en question et/ou indiquent que vous devez fournir des documents en appui à vos réponses. Ces documents justificatifs sont essentiels pour l'évaluation de votre demande. Vous pouvez inclure les documents requis en pièce jointe dans votre courriel de soumission.

Exemple :



Important : Pour passer l'étape de la présélection, le site doit présenter au moins une valeur importante de biodiversité et celle-ci doit être démontrée.

Documents justificatifs : Veuillez nous faire parvenir tout rapport ou preuve tangible démontrant la présence des valeurs de biodiversité sélectionnées lors de la soumission de votre dossier.

¹ Jonas, H. D., MacKinnon, K., Marnewick, D. et Wood, P. (2023). Outil d'identification d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) au niveau du site. Première édition. Série de rapports techniques de la CMAP de l'UICN n° 6. Gland, Suisse : UICN.

Consentement

Une AMCE ne peut être reconnue que si le consentement libre, préalable et éclairé des autorités responsables et autres détenteurs de droits du site a été obtenu. Nous vous recommandons fortement d'obtenir le consentement des entités concernées avant d'entamer vos démarches de reconnaissance. Le formulaire de consentement est disponible dans notre [boîte à outils](#).

Processus de reconnaissance

Une fois le présent formulaire et les documents justificatifs [soumis](#) à Nature Québec, nous débutons par une évaluation préliminaire pour nous assurer que le site correspond bel et bien à une AMCE potentielle (évaluation de vos réponses aux critères de présélection 1 et 2). Le cas échéant, nous procédons à une analyse complète (validation du consentement et critères 3 à 6). Tout au long du processus, au besoin, nous entrerons en contact avec vous afin de compléter le dossier.

Lorsque l'analyse est terminée, votre dossier est acheminé au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour validation. La décision de reconnaître (ou non) votre site à titre d'AMCE demeure la prérogative du gouvernement du Québec. Si la décision du MELCCFP est favorable, vous recevrez une confirmation par courriel ainsi qu'un certificat de reconnaissance. Si la décision est défavorable, vous recevrez un retour avec, lorsque possible, des orientations pour que le site réponde aux critères ultérieurement. Il sera alors possible de soumettre ultérieurement les documents justificatifs démontrant les modifications apportées à la proposition pour une réévaluation.

Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec

Si votre site se retrouve déjà dans le [Répertoire](#) du Regroupement des organismes de conservation du Québec (ROCQ), vous n'avez pas à remplir le présent formulaire. Une demande de reconnaissance (si éligible) sera prise en charge par le ROCQ, qui possède déjà les informations sur votre site. N'hésitez pas à les contacter si vous avez des questions sur le processus ou l'état de votre dossier.

Support offert

Nature Québec est disponible pour vous accompagner à travers votre démarche de reconnaissance. À tout moment, si vous avez des questions concernant les AMCE ou besoin d'aide pour remplir le présent formulaire, n'hésitez pas à écrire à amce@naturequebec.org. Des ressources additionnelles sont également disponibles sur le [site web de Nature Québec](#).

L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) offre un accompagnement adapté aux Premières Nations. Leur rôle est de vous assister, au besoin, tout au long du processus, que ce soit dans la réflexion entourant la reconnaissance d'une AMCE, pour compléter le présent formulaire ou toutes autres étapes subséquentes. Si vous le désirez, vous pouvez adresser votre demande au courriel suivant : conservation@iddpnql.ca

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vos coordonnées (contact principal)

Prénom et nom :

Courriel :

Téléphone (poste) :

Nom de l'organisme :

En nous communiquant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis et utilisés conformément à la [politique sur la vie privée de Nature Québec](#).

Localisation du site proposé

Nom du territoire :

Désignation(s) actuelles(s) :

Tenure des terres :

Région(s) administrative(s) :

MRC :

Municipalité(s) :

Superficie (ha) :

Numéro(s) de lot(s) :

Retrouve-t-on le site dans le [Répertoire des sites de conservation volontaire*](#) du Regroupement des organismes de conservation du Québec (ROCQ)?

☐

Oui – le site se retrouve dans le Répertoire du ROCQ.

☐

Non – le site ne se retrouve pas dans le Répertoire du ROCQ.

*Si oui, vous n'avez pas à remplir ce formulaire. Le ROCQ possède déjà les informations sur votre site et est en démarche pour le faire reconnaître à titre d'AMCE ou aire protégée, si éligible.

Quel est votre objectif?

- ☐ Je souhaite que cette proposition soit analysée et déposée officiellement au MELCCFP.
- ☐ Je souhaite obtenir de l'aide pour mettre en place des mesures de conservation sur le site pour une future inscription au Registre des aires protégées et des AMCE au Québec. Je ne souhaite pas, pour le moment, déposer officiellement une proposition de reconnaissance AMCE auprès du MELCCFP.
- ☐ Autre (veuillez préciser).

Notes (optionnel) :

PRÉSÉLECTION – CRITÈRE 1

Le site n'est pas une aire protégée

Le site proposé est-il déjà désigné en tant qu'aire protégée ou situé au sein d'une zone reconnue comme telle?

- ☐ Non – l'ensemble du site se trouve à l'extérieur d'une aire protégée reconnue.
- ☐ Seule une partie du site chevauche une aire protégée reconnue.
- ☐ Oui – L'ensemble du site se situe à l'intérieur d'une aire protégée reconnue.

Notes (optionnel) :

Orientations liées au critère 1



Important : Un site déjà désigné comme aire protégée ne peut être reconnu comme AMCE. Si tel est le cas, votre démarche se termine ici. La portion externe d'un site qui chevauche en partie une aire protégée est éligible.

Pour vérifier si votre site se trouve à l'intérieur d'une aire protégée reconnue, vous pouvez consulter la [carte interactive](#) des aires protégées du Québec.

Les aires protégées et les AMCE sont complémentaires et peuvent contribuer de façon comparable aux objectifs de conservation. Pour cette raison, un site déjà reconnu comme aire protégée ne peut pas être reconnu à titre d'AMCE.

PRÉSÉLECTION – CRITÈRE 2

Le site soutient des valeurs importantes pour la biodiversité

Le site proposé soutient-il au moins une valeur importante en matière de biodiversité?

Si oui, justifiez chacune de vos sélections.

☐	Les espèces et habitats rares, menacés ou en danger, ainsi que les écosystèmes qui les soutiennent, y compris les espèces et les sites identifiés sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, la Liste rouge des écosystèmes ou les équivalents nationaux de ces listes ;
☐	Les écosystèmes naturels représentatifs ;
☐	Les zones à haut niveau de naturalité, caractérisées par la présence de l'ensemble des espèces indigènes et des processus écologiques à l'appui. Ces zones resteront intactes ou seront restaurées dans le cadre du régime de gestion proposé ;
☐	Les zones clés pour la biodiversité (KBA) ;
☐	Les écosystèmes et espèces dont l'aire de répartition est restreinte dans les milieux naturels ;
☐	Les agrégats importants d'espèces, y compris en période de migration ou de frai ;
☐	Les écosystèmes particulièrement importants pour les différents stades de vie des espèces, leur alimentation, leur repos, leur mue et leur reproduction ;
☐	Les aires importantes pour la connectivité écologique ou pour compléter un réseau de conservation dans un paysage terrestre ou marin ;
☐	Les zones fournissant des services écosystémiques critiques, comme l'eau propre et le stockage du carbone, en plus de la conservation <i>in situ</i> de la biodiversité ;
☐	Les espèces et habitats importants pour les utilisations humaines traditionnelles, comme les plantes médicinales, en plus de la conservation <i>in situ</i> de la biodiversité.

Justifiez votre sélection :

Orientations liées au critère 2



Important : Pour passer l'étape de la présélection, le site doit présenter au moins une valeur importante de biodiversité et celle-ci doit être démontrée.

Documents justificatifs : Veuillez nous faire parvenir tout rapport ou preuve tangible démontrant la présence de la ou des valeurs de biodiversité sélectionnées lors de la soumission de votre dossier.

Une AMCE devrait favoriser la conservation de la biodiversité dans son ensemble, plutôt que de se limiter à seulement certains aspects de la biodiversité. Elle doit également présenter au moins une valeur de biodiversité importante. Ci-dessous sont des orientations générales pour chacune des valeurs importantes pour la biodiversité que l'on peut identifier au sein d'une AMCE.

Les espèces et habitats rares, menacés ou en danger, ainsi que les écosystèmes qui les soutiennent :

Les espèces à statut sont désignées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec ou de la Loi sur les espèces en péril du Canada. Bien que des cartes interactives et données géospatiales soient disponibles pour renseigner sur la présence avérée ou potentielle d'espèces à statut (p. ex. [l'Atlas Biodiversité Québec](#), les [données du CPDNQ](#), et les [données sur l'habitat essentiel des espèces en péril au Canada](#)), des occurrences récentes validées par des experts ou des bénévoles aguerris devraient être documentées et présentées dans la proposition.

Les écosystèmes naturels représentatifs : Le réseau de conservation québécois devrait être constitué de sites écologiquement et géographiquement bien répartis. Considérant que la représentativité du réseau écologique doit faire l'objet d'analyses qui se font à l'interne du MELCCFP, il n'est pas demandé aux porteurs de projets d'évaluer ce critère. Il est cependant possible de déterminer si le site est un milieu naturel d'intérêt par diverses ressources disponibles.

Les Atlas de milieux d'intérêt pour la conservation peuvent entre autres être consultés par les porteurs de projets afin de déterminer si le site contribue à protéger un écosystème d'intérêt:

- [Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les basses-terres du Saint-Laurent](#) ;
- [Atlas des milieux naturels d'intérêt pour la conservation dans la province naturelle des Laurentides méridionales](#) ;
- [Atlas des milieux champêtres d'intérêt pour la conservation dans le sud du Québec](#) ;
- [Atlas de la biodiversité du Québec nordique](#).

Les zones à haut niveau de naturalité, caractérisées par la présence de l'ensemble des espèces

indigènes et des processus écologiques à l'appui : Le niveau de naturalité d'un site peut être estimé en évaluant notamment :

- La composition en espèces caractéristique du milieu, tant au niveau floristique que faunique ;
- La présence d'un processus de régénération (semis et gaulis) des espèces arbustives et arborescentes, témoignant de la continuité des processus écologiques ;
- La présence de litière et de débris ligneux au sol dans les milieux forestiers ou humides.

Des inventaires et des relevés photographiques réalisés par des experts ou des bénévoles aguerris peuvent contribuer à documenter cette valeur.

Les zones clés pour la biodiversité (KBA) : Les KBA (ou Key Biodiversity Areas) sont des sites identifiés et reconnus à l'international pour leur caractère rare ou unique sur le plan écologique et leur importance pour la biodiversité. Elles sont désignées selon des critères scientifiques standardisés visant à repérer les lieux les plus importants pour la conservation des espèces et des écosystèmes. À l'heure actuelle, au Québec, seules quelques KBA sont répertoriées (voir [carte interactive](#)). Certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) font actuellement l'objet d'une réévaluation afin de déterminer si elles répondent aux critères de désignation des KBA.

Les écosystèmes et espèces dont l'aire de répartition est restreinte dans les milieux naturels : Malgré des données limitées, cette valeur fait référence à des espèces généralement non incluses dans les bases de données des espèces à statut, mais qui ont été observées par des experts dans des cas limités. Des outils tels que les alvars et les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) peuvent aider au repérage des écosystèmes ou espèces à répartition restreinte. Selon le contexte du territoire visé, un milieu naturel au sein d'un territoire largement urbanisé peut être considéré comme un écosystème sous-représenté dans une région donnée. De même, une parcelle limitée représentant une forêt ancienne au sein d'un territoire anthropisé pourrait être considérée. Les Atlas mentionnés plus haut peuvent également être consultés à cet effet. La confirmation de cette valeur repose généralement sur un avis d'expert.

Les agrégats importants d'espèces, y compris en période de migration ou de frai : Un agrégat est un regroupement de plusieurs espèces qui se rassemblent dans un même espace. Parmi les exemples d'agrégats figurent les haltes migratoires d'oiseaux aquatiques et d'oiseaux de rivage, les corridors de migration, les îles et presque îles servant de sites de rassemblement, les boisés isolés, les héronnières et les frayères multispécifiques, les hibernacles de chauves-souris ou de couleuvres, ainsi que les sites d'hibernation regroupant plusieurs espèces de tortues.

Les écosystèmes particulièrement importants pour les différents stades de vie des espèces, leur alimentation, leur repos, leur mue et leur reproduction : Il s'agit d'[habitats fauniques](#), tels que : une aire de confinement du cerf de Virginie, une héronnière, une aire de mise bas du caribou, un habitat du rat musqué, un habitat du poisson, un étang vernal, etc. Les sites de nidification pour les rapaces, la sauvagine, ou tout autre site similaire identifié par les experts ou des bénévoles aguerris pourraient correspondre à cette valeur.

Les aires importantes pour la connectivité écologique ou pour compléter un réseau de conservation dans un paysage terrestre ou marin : Plusieurs organismes de conservation, municipalités, MRC et autres organismes ont produit des analyses de connectivité écologiques et identifié des corridors sur leur territoire. Un répertoire des projets menés par des organismes de conservation est disponible [ici](#), en plus d'une [carte](#) élaborée par le MELCCFP pour les basses-terres du Saint-Laurent.

Les zones fournissant des services écosystémiques critiques, comme l'eau propre et le stockage du carbone, en plus de la conservation *in situ* de la biodiversité : Le soutien ou la protection des fonctions et services écosystémiques d'un site peut procurer de nombreux bénéfices aux communautés locales. Au sein d'une AMCE, cela demeure valable à condition que les mesures de gestion mises en place pour préserver ces fonctions et services contribuent également à la conservation *in situ* de la biodiversité (ou, à tout le moins, n'y portent pas atteinte). Ces services peuvent inclure :

- Régulation du climat (ex. îlots de fraîcheur à l'échelle locale)
- Régulation de la qualité de l'eau (ex. milieux humides riverains)
- Formation, protection et décontamination des sols (ex. bandes riveraines élargies, naturelles et restaurées)
- Pollinisation et dispersion des graines (ex. coulées agricoles restaurées)
- Séquestration de carbone (ex. tourbières et forêts matures)
- Expériences physiques et psychologiques (ex. accès à la nature)

Des analyses permettant de quantifier ou de démontrer l'importance du ou des services écosystémiques fournis par le site visé sont requises afin de confirmer cette valeur.

Les espèces et habitats importants pour les utilisations humaines traditionnelles, comme les plantes médicinales, en plus de la conservation *in situ* de la biodiversité : Les usages traditionnels désignent les pratiques et les savoirs faisant partie du patrimoine culturel des communautés autochtones, notamment à des fins médicinales, alimentaires, utilitaires ou spirituelles. Les espèces et habitats présentant cette valeur sont généralement identifiés par les représentants de la ou des communautés autochtones concernées. Par ailleurs, la conservation de la biodiversité peut également être

étroitement liée au maintien de pratiques, de savoirs et de valeurs culturelles, spirituelles, sociales ou économiques propres à un territoire. Le cas échéant, une AMCE devrait favoriser le maintien de ces pratiques ou valeurs bénéfiques tout en assurant la conservation *in situ* de la biodiversité.

Note sur la restauration écologique : Un site faisant l'objet d'un projet de restauration sur une portion de son territoire peut être reconnu comme AMCE. Toutefois, des effets positifs sur la biodiversité doivent déjà avoir été démontrés au moment de l'évaluation. De plus, la gestion du site doit avoir permis de traiter les menaces à l'origine de sa dégradation, et des mesures doivent être en place afin d'assurer sa conservation à long terme (voir critère 5).

CONSENTEMENT LIBRE, PRÉALABLE ET ÉCLAIRÉ

Avez-vous obtenu le consentement des autorités responsables pour faire reconnaître le site à titre d'AMCE ?

Veuillez sélectionner la situation qui s'applique le mieux.

- | | |
|-----------------------|---|
| ☐ | Oui – le consentement a été obtenu et le formulaire de consentement est signé. |
| ☐ | Non – le consentement a été demandé et nous attendons une réponse. |
| ☐ | Non – les autorités responsables sont au courant de la démarche, mais le consentement sera formellement demandé ultérieurement. |
| ☐ | Non – les autorités responsables ne sont pas au courant de la démarche. |
| ☐ | Non – les autorités responsables ont refusé de donner leur consentement. |

Notes (optionnel) :

Orientations liées au consentement



Important : L'obtention du consentement libre, préalable et éclairé de toutes les autorités responsables est une condition préalable à la reconnaissance officielle d'un site à titre d'AMCE. Nous vous recommandons fortement d'obtenir ce consentement avant de soumettre votre dossier.

Documents justificatifs : Si vous avez obtenu le consentement des autorités responsables concernées, veuillez nous faire parvenir le(s) formulaire(s) signé(s). Le formulaire de consentement est disponible dans la [boîte à outils de Nature Québec](#) et comprend plusieurs précisions quant aux implications d'une reconnaissance.

Lorsqu'une personne morale constitue l'autorité responsable (p. ex. municipalité, entreprise, organisme, etc.), une résolution peut remplacer le formulaire de consentement officiel si elle comprend l'ensemble des informations présentées dans le [formulaire](#). L'ajout d'une mention explicite de l'intention de gestion ou de conservation à perpétuité du site est idéal, puisque cela peut aider à répondre au critère 6 de reconnaissance. Il est également recommandé de formuler l'engagement de l'entité à informer le MELCCFP tous les cinq (5) ans de tout changement apporté au régime d'activités ou au système de gestion du site, tel qu'indiqué dans les [lignes directrices provinciales](#).

Pour un site en terres publiques, le MELCCFP sera responsable de consulter le ou les ministères concernés.

CRITÈRE 3

Le site est une zone géographiquement délimitée

Le site proposé détient-il des frontières clairement définies et convenues?

☐ Oui.

☐ Non.

Notes (optionnel) :

Orientations liées au critère 3



Documents justificatifs : Veuillez nous transmettre les fichiers de forme (*shapefile*) du site proposé, ou, si ce n'est pas possible, une carte présentant les limites établies du site ou de la partie du site visé par la reconnaissance.

Pour être éligible à la reconnaissance à titre d'AMCE, le site doit avoir une délimitation claire. Les limites doivent correspondre à la zone d'application des moyens de gestion en place qui assurent la conservation de la biodiversité (voir critère 5). Certaines infrastructures susceptibles d'être compatible avec la conservation de la biodiversité peuvent être incluses dans les limites du site proposé. Au besoin, suite à l'analyse de la proposition, des ajustements à la délimitation seront proposés par le MELCCFP.

Superficie : Il n'y a pas de taille minimale (ou maximale) pour qu'un site soit reconnu. Par contre, le site doit être de taille suffisante pour aboutir à la conservation de la biodiversité, incluant toutes les valeurs de biodiversité importantes identifiées sur le site.

Zones : Lorsque la gouvernance ou les moyens de gestion diffèrent selon certaines portions du site, il est important de bien identifier chacune des zones et de détailler les mesures qui s'appliquent. Si les caractéristiques des zones sont très différentes, il peut être préférable de scinder le site en plusieurs propositions pour faciliter l'analyse du dossier.

Milieus et tenures des terres : Une proposition peut inclure tout milieu terrestre ou marin, incluant les eaux intérieures, en terres privées ou publiques. À noter que la limite pour les AMCE en milieu marin se situe au niveau de la ligne de côte du réseau hydrique national, qui correspond à la ligne de cadastre qui sépare les lots terrestres du domaine hydrique de l'État (et non selon la Ligne des hautes eaux tel qu'entendu dans la PPRLPI).

CRITÈRE 4

Des institutions et des mécanismes existent pour gouverner et gérer le site

La zone est sous l'autorité de quel(s) type(s) d'entité(s)?

- ☐ Gouvernements (municipaux, provinciaux, fédéraux).
- ☐ Particuliers, organisations, ou entreprises.
- ☐ Communautés autochtones et/ou communautés locales.
- ☐ Partagée (c.-à-d. collaborative ou conjointe).

Quels sont les individus et/ou les institutions responsables de la gestion du site ou impliqués dans son administration?

Veuillez préciser les rôles et responsabilités de chaque entité.

Y a-t-il d'autres détenteurs de droits sur le site?

Quels sont les objectifs de gestion à long terme du site? Expliquez brièvement le lien direct entre ces objectifs et la conservation de la biodiversité du site.

Quelles sont les activités ayant lieu actuellement sur le site? Quelles sont les activités prévues ou envisagées?

Orientations liées au critère 4

Une AMCE doit être réglementée sous l'autorité d'une entité ou d'un ensemble d'entités convenues et la gestion du site doit se faire de façon équitable avec les autres détenteurs de droits, le cas échéant.

Capacité légale et/ou réglementaire : La ou les autorités de gouvernance du site doivent avoir un contrôle sur les activités incompatibles avec la conservation des valeurs de biodiversité du site. Une liste des activités susceptibles d'être compatibles ou incompatibles avec la conservation de la biodiversité est présentée dans les [lignes directrices](#).

Objectif(s) : Il est possible qu'une AMCE n'ait pas la conservation de la biodiversité comme objectif (primaire ou secondaire). La gestion du site doit tout de même aider à maintenir et améliorer les valeurs de biodiversité.

CRITÈRE 5

La gouvernance et la gestion du site permettent ou devraient permettre la conservation *in situ* de valeurs importantes de la biodiversité

Des moyens efficaces ou mécanismes sont-ils en place pour contrôler les activités qui pourraient avoir un impact sur la biodiversité?

Si oui, le ou lesquels et justifiez votre réponse pour chaque.

☐	L'utilisation de plans (de gestion, de conservation, de financement, etc.) ;
☐	Des règlements, des lois ou des ententes encadrant notamment les activités permises ;
☐	L'inscription de la zone dans plusieurs outils de planification régionale grâce à des politiques (d'aménagement, municipales, etc.) ;
☐	Des systèmes décisionnels encadrant l'autorité de gestion dans ses responsabilités à conserver les valeurs de biodiversité de la zone, comme un conseil d'administration, des tables consultatives, etc. ;
☐	La collaboration avec des organismes/autorités possédant l'expertise susceptible de favoriser l'atteinte de l'objectif de conservation de la biodiversité sur le territoire, collaboration pour laquelle la description des rôles et responsabilités de chacun des partenaires est clairement définie.

Justifiez votre sélection :

Veillez présenter un bref historique du site, incluant tout changement de vocation ou perturbations qui a eu lieu par le passé, le cas échéant.

Y a-t-il des menaces, existantes ou anticipées, à la biodiversité du site? Si oui, quelles sont-elles et comment sont ou seraient-elles adressées?

Comment est-ce que la gestion et les moyens en place sur le site contribuent à maintenir ou améliorer la biodiversité du site?

Orientations liées au critère 5



Documents justificatifs : Veuillez nous faire parvenir les documents relatifs aux moyens de gestion décrits dans cette section (p. ex. le schéma d'aménagement en vigueur, les règlements municipaux pertinents, la grille de spécifications du zonage, le plan de gestion). Veuillez préciser les lois ou règlements spécifiques qui s'appliquent sur le site, détailler le plan d'aménagement, les ententes ou les actes notariés, etc. Lorsque possible, veuillez nous indiquer clairement la ou les sections pertinentes pour chaque document.

La proposition doit **démontrer un lien direct clair entre la gestion du site (les moyens en place) et les résultats positifs pour la biodiversité.**

Une grande diversité de moyens peut permettre d'assurer la conservation de la biodiversité à long terme sur un site donné. En raison de cette diversité de moyens et de valeurs de biodiversité possibles, chaque évaluation se fait au cas par cas. Voici tout de même une liste non exhaustive de moyens qui peuvent être mis de l'avant, selon votre situation :

Milieu municipal :

- Affectation et zonage compatible avec la conservation de la biodiversité
- Délégation de gestion à un organisme local (ex. bail d'emphytéose)
- Règlements municipaux (ex. sur les parcs ou les milieux naturels)
- Acquisition pleins titres (ex. par une municipalité ou un OBNL)
- Résolution du conseil municipal
- Plan directeur du site, intégrant les sensibilités écologiques
- Certifications (ex. Ecocert)
- Historique d'actions de conservation (aménagements fauniques, restauration, collaborations avec des organismes en environnement, etc.)

Milieu forestier/agricole :

- Servitude de conservation
- Entente de délégation/convention de gestion
- Plan d'aménagement forestier bonifié (PAFB)
- Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)
- Ententes avec un organisme de conservation
- Désignation(s) existante(s) (ex. Forêt d'enseignement et de recherche, Région de Biosphère, RAMSAR, etc.)
- Fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA)

Menaces : Les menaces peuvent être applicables à l'intérieur du site (p. ex. activités intensives) mais également provenir de l'extérieur (p. ex. espèces envahissantes). Pour vous aider, vous pouvez consulter la [Classification standardisée des menaces affectant la biodiversité](#).

Aménagements : Lorsque des aménagements (p. ex. récréotouristiques, forestiers, etc.) sont prévus sur le site, un (ou des) plan décrivant ces aménagements devrait être transmis.

CRITÈRE 6

La conservation *in situ* des valeurs importantes de la biodiversité devrait durer longtemps.

Est-ce que les modalités de gestion et de gouvernance assurant la conservation de la biodiversité sont susceptibles de se maintenir à long terme ? Expliquez le raisonnement qui laisse supposer que la conservation sera perpétuelle.

Ces moyens sont-ils difficilement réversibles? Peuvent-ils être facilement modifiés?

Orientations liées au critère 6

La gouvernance et la gestion du site doivent favoriser la conservation *in situ* de la biodiversité à long terme. Une stratégie de gestion temporaire, intermittente ou à court terme ne constitue pas une AMCE. La combinaison de mécanismes peut notamment contribuer à la durabilité des résultats pour la biodiversité.

Dans tous les cas, l'intention doit être que le site soit conservé de façon permanente, et les mécanismes qui créent des résultats de conservation ne doivent pas pouvoir être facilement inversés ou modifiés. L'intention de perpétuité peut être explicite ou implicite via un raisonnement qui suppose la perpétuité de la conservation.

En terre privée, le ou les mécanismes en place doivent permettre de conserver le territoire pendant un minimum de 25 ans.

SOUMETTRE LE DOSSIER

Une fois le présent formulaire rempli et les documents justificatifs obtenus, veuillez faire parvenir le tout par courriel à amce@naturequebec.org avec le format suivant en objet :

Nouvelle soumission – [Nom du site proposé]

N'oubliez pas d'inclure en pièces jointes :

- Le(s) formulaire(s) de consentement signé(s) et/ou résolution(s) ;
- Les fichiers de forme (*shapefile*) ou cartes des limites du site ;
- Les rapports écologiques, données d'inventaire ou toute autre preuve concernant les valeurs de biodiversité identifiées ;
- Les documents relatifs aux moyens de gestion mis de l'avant dans votre proposition (p. ex. règlements de zonage, plans, ententes, actes notariés). Si possible, veuillez nous soumettre seulement les sections pertinentes ou nous les indiquer clairement dans vos réponses ;
- Tout autre document appuyant les informations présentées.

Un courriel vous sera transmis pour confirmer la réception du dossier. Un délai de quelques jours à quelques semaines pourrait s'écouler entre la réception du dossier et le début de l'analyse. Le délai de traitement peut varier selon le volume et la qualité des demandes déposées. Si votre demande est incomplète ou nécessite des clarifications, nous vous contacterons pour obtenir plus d'informations. Si l'ensemble du dossier est complet, nous l'acheminerons directement au MELCCFP. Un courriel confirmant l'envoi au ministère vous sera transmis.

Si vous avez des questions concernant votre demande ou autres commentaires, veuillez nous écrire à l'adresse courriel ci-dessus.

Merci infiniment de votre intérêt pour la conservation!

– L'équipe de Nature Québec